



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 112

LES AFFAIRES AUTOCHTONES ET LE NORD CANADIEN

Les obstacles aux études postsecondaires
pour les étudiants des Premières nations

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 25 octobre 2012

LE SÉNAT

Le jeudi 25 octobre 2012

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES ET LE NORD CANADIEN

LES OBSTACLES AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES POUR LES ÉTUDIANTS DES PREMIÈRES NATIONS

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Chaque année, à l'automne, je rencontre des groupes d'étudiants ainsi que des représentants d'organismes, d'universités et de collèges du Canada. Ces groupes défendent divers intérêts et ils n'ont pas tous la même vision de l'avenir de notre système d'éducation postsecondaire. Toutefois, tous s'entendent au moins sur un point qui est soulevé année après année, à savoir les obstacles à l'éducation postsecondaire auxquels sont confrontés les étudiants autochtones et, surtout, le plafond de financement de 2 p. 100 imposé au Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire. Ce plafond doit être supprimé afin que chaque étudiant autochtone et inuit admissible puisse avoir accès à l'éducation postsecondaire. À cause du plafond de 2 p. 100, un moins grand nombre d'étudiants admissibles obtiennent du financement et ont accès à l'éducation postsecondaire.

Entre 2006 et 2011, pas moins de 18 500 étudiants ont vu leur demande de financement rejetée, soit à peu près la moitié de tous ceux qui étaient admissibles. Pourquoi le gouvernement ne va-t-il pas de l'avant dans ce dossier?

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Comme le sénateur le sait, le gouvernement a travaillé très fort, de concert avec diverses collectivités autochtones, pour s'attaquer au très grave problème de l'éducation chez les Autochtones. Nous avons pris de très nombreuses mesures. Par exemple, nous avons construit plus d'une trentaine d'écoles et achevé 263 projets d'infrastructure scolaire. Nous avons également annoncé récemment d'autres mesures, comme des programmes d'alphabétisation précoce, pour améliorer les résultats scolaires.

Cela dit, nous savons que, pour obtenir de meilleurs résultats, les étudiants n'ont pas besoin que d'argent. Sur ce front, nous travaillons, comme je l'ai dit, en partenariat avec les Premières nations pour faire en sorte que les parents, les étudiants et les éducateurs de tout le Canada aient la possibilité de donner leur point de vue sur l'élaboration de la loi sur l'éducation.

Bien entendu, le sénateur n'est pas sans savoir que le ministre Duncan a rencontré récemment le chef national Atleo et confirmé l'engagement très net du gouvernement à améliorer les résultats des étudiants des Premières nations.

Le sénateur Tardif : Je comprends que le gouvernement s'efforce d'améliorer l'accès aux études pour les élèves autochtones, mais ma question portait sur le plafonnement du financement. Toutes les parties intéressées par l'éducation chez les Autochtones conviennent que la suppression de ce plafonnement est une mesure concrète qui

aurait un net impact positif. Le problème, c'est que les fonds n'ont pas permis d'absorber la hausse des frais de subsistance et de scolarité, de sorte que, chaque année, le nombre des demandeurs admissibles qui reçoivent des fonds diminue. Parce que les fonds sont insuffisants, les collectivités autochtones qui administrent le programme sont contraintes de prendre des décisions difficiles et de choisir qui pourra faire des études postsecondaires. Des demandeurs très méritants se font refuser l'accès aux études. Alors que la demande augmente, le nombre de bénéficiaires diminue. Il y en avait 23 000 à la fin des années 1990, mais il n'y en avait plus que 19 000 en 2009. Le gouvernement va-t-il au moins s'engager à inverser cette troublante tendance en supprimant ce plafond de 2 p. 100?

Le sénateur LeBreton : J'ai dit clairement dans ma première réponse que, loin de se contenter d'inverser la tendance, le gouvernement a dépensé et prévoit dépenser des ressources considérables, non seulement dans le champ d'activité du ministre des Affaires autochtones, mais aussi dans d'autres domaines, notamment à RHDCC, pour relever le niveau de compétence des peuples autochtones. Des fonds considérables ont été dépensés et, je le répète, beaucoup plus d'établissements sont disponibles. Le gouvernement est fermement déterminé à donner aux étudiants autochtones de niveau postsecondaire la possibilité de faire des études adéquates pour qu'ils puissent profiter pleinement, notamment dans le Nord, de la mise en valeur des ressources et participer pleinement à l'économie en ayant accès aux emplois bien rémunérés qui exigent des compétences.

Honorables sénateurs, je soutiens mordicus que le gouvernement a pris plusieurs mesures pour multiplier les ressources et les établissements nécessaires pour mieux assurer l'éducation des Autochtones.

Le sénateur Tardif : Le sénateur soutient qu'il y a beaucoup plus d'établissements, mais si les étudiants n'ont pas les fonds nécessaires, ils ne peuvent pas les fréquenter. Ils n'y ont pas accès. Les structures sont là, mais s'ils ne peuvent pas y entrer, cela ne leur sert à rien.

La population autochtone du Canada augmente six fois plus rapidement que le reste de la population, et 48 p. 100 des Autochtones ont moins de 24 ans. C'est un problème très grave. Le gouvernement assumera-t-il la responsabilité d'assurer l'accès aux études pour les étudiants autochtones en supprimant le plafond de 2 p. 100, par exemple?

Le sénateur LeBreton : J'ai déjà répondu à la question. Il n'y a pas que les établissements. J'ai aussi parlé des ressources financières. J'ai signalé d'autres ministères qui participent à cet effort. Nous avons entretenu une étroite collaboration avec le chef national de l'Assemblée des Premières Nations et d'autres dirigeants autochtones, les provinces et les territoires pour améliorer les établissements et accroître les ressources, financières et autres, de façon à mieux instruire la population autochtone.